

AFP, 11 juillet 2013

Date : 11/07/2013  
Pays : FRANCE  
Edition : FR Eco  
Périodicité : Quotidien  
Surface : 91 %



Mots : 343

## Transparence: le Sénat en commission d'accord pour la publication du patrimoine des élus au JO

PARIS, 11 juil. 2013 (AFP) -

La commission des lois du Sénat s'est mise d'accord jeudi pour la publication du patrimoine des élus au Journal officiel, une proposition qui figurait dans le texte initial du projet de loi du gouvernement sur la transparence de la vie publique, mais qui en avait été retirée par l'Assemblée nationale.

La commission a adopté à la majorité deux amendements en ce sens, l'un centriste, l'autre socialiste, a-t-on appris de source parlementaire.

L'amendement centriste, signé par 20 sénateurs du groupe UDI-LC, dont le chef du groupe François Zocchetto, l'ancien garde des sceaux Michel Mercier, et Jacqueline Gourault, stipule que les déclarations de situation patrimoniale "sont rendues publiques par la Haute Autorité (pour la transparence de la vie publique) et publiées au Journal officiel". Le fait de publier ou diffuser des informations mensongères ou délibérément inexactes est puni de 7 500 euros.

Dans leurs explications, les auteurs du texte précisent qu'il s'agit avec cet amendement de "supprimer le dispositif introduit à l'Assemblée nationale".

L'amendement socialiste, dont les auteurs sont Jean-Pierre Sueur, Alain Anziani, prévoit également la publicité des déclarations de patrimoines.

Au nom du respect de la vie privée, l'Assemblée nationale, sous la pression de son président Claude Bartolone (PS), avait instauré un dispositif autorisant la consultation des déclarations de patrimoine en préfecture, mais interdisant leur publication sous peine d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende.

Dans un premier temps, la commission des Lois du Sénat avait supprimé ces sanctions, en considérant qu'à l'heure d'internet elles ne pourraient pas être appliquées.

Mais mardi, en entamant l'étude du projet de loi, les sénateurs ont adopté une motion de renvoi en commission déposée par le groupe RDSE, à majorité radicale de gauche, qui a eu pour effet de supprimer tout le travail initial de la commission.

Le Sénat recommencera vendredi matin l'étude du projet de loi sur la transparence, décidé après le séisme de l'affaire Cahuzac.

Jp/k/pmm

Afp le 11 juil. 13 à 22 34.

13 Page 1/1

Tous droits de reproduction réservés